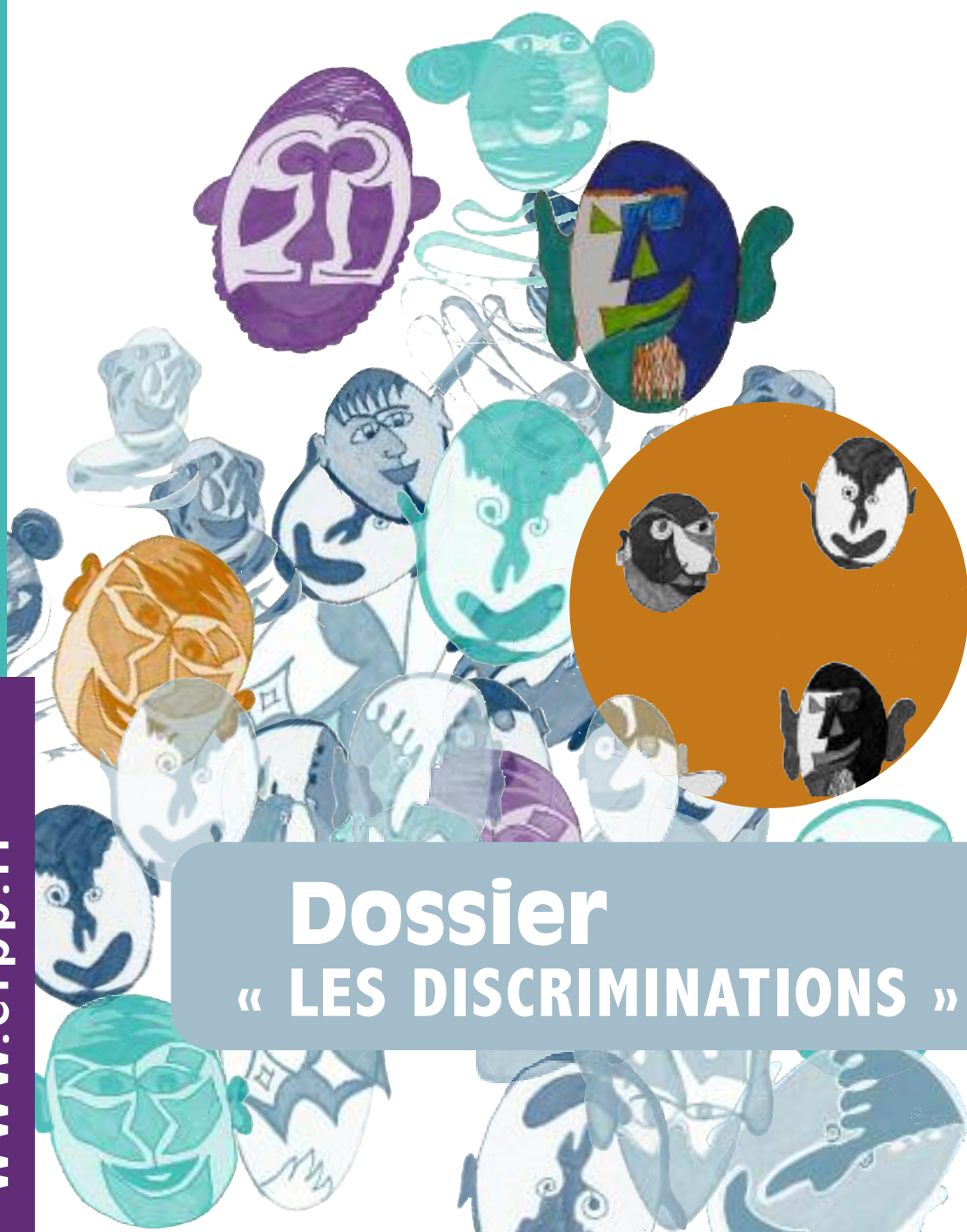


n° 11

# les CA(h)iers efpp

Printemps 2010



[www.efpp.fr](http://www.efpp.fr)

**Dossier**  
**« LES DISCRIMINATIONS »**

## EDITO

Ce Cahier consacré pour l'essentiel aux discriminations ne s'inscrit pas seulement dans une préoccupation que l'évolution des mentalités – évolution d'ailleurs contrastée – impose. Il émane d'une institution et d'une équipe dont l'un des engagements, lui-même historique et qui remonte à bientôt 30 ans, a été et se trouve encore être de développer des pédagogies qui prennent en compte le handicap.

L'ouverture de la formation d'éducateurs spécialisés à des étudiants sourds et malentendants est en effet effectuée à l'EFPP depuis 1981. Elle n'a cessé de se développer. Elle donne lieu aujourd'hui à une enquête et une recherche dont les conclusions justifient une réflexion élargie sur nos capacités à faire évoluer nos modèles pédagogiques, non seulement au bénéfice des personnes sourdes et malentendantes, mais en direction d'autres populations relevant elles-mêmes d'une formation professionnelle adaptée.

Allons même plus loin ! Les formations que nous dispensons, régulièrement revisitées par les instances du travail social, méritent certainement beaucoup plus que des aménagements plus ou moins formels. Elles ont tout

à gagner de cette confrontation à laquelle nous invitent et nous obligent les discriminations qui affectent aujourd'hui, au-delà même du handicap reconnu, une société de plus en plus clivée !

**Marie-Christine DAVID,**  
Directrice générale

## Sommaire

### Editorial et actualités de l'efpp

p.02 - 03

### Réflexion :

Voyage au coeur des médiations p.04 - 05

### DOSSIER : « Les Discriminations » p.06 - 11

Quelle(s) justice(s) contre la discrimination ?

Complexité de la lutte contre la discrimination en matière de handicap

Le secteur social est-il ouvert à l'emploi des professionnels handicapés ?

Pénalisation et enfermement de la jeunesse

Le droit à l'éducation des enfants Roms

### Au sujet du colloque :

« L'Enfant roi, du mythe à la réalité »

L'enfant et le droit p.12

L'élève roi n'existe pas p.13

### Brève de couloir p.13

### COIN LECTURE

Michel Delage, La résilience familiale p.14

Anna Freud et la Pédagogie p.15

Une Poétique pour l'éducation p.15

### PUBLICITES p.16

« Faire l'éduc quand on ne l'est pas »

CAFERUIS - VAE

### L'Assemblée Générale de l'Association EFPP s'est tenue le 7 avril.

A cette occasion, **Alain Bruel**, ancien Président du Tribunal pour Enfants de Paris, Président d'honneur de l'Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille, a été invité à présenter à l'assemblée **l'évolution de la justice des mineurs.**

Il a ainsi permis à ses membres de saisir le contexte législatif à partir duquel sont appréhendés les délits d'une « jeunesse à l'abandon ». Aujourd'hui réduit à son, ses, simples actes délictueux, l'enfant, qui devient le « mineur », est appelé à rejoindre la cohorte des « majeurs » et se verra appliqué les mêmes traitements. Plus question de prendre en compte son parcours d'évolution. D'ailleurs... peut-il encore évoluer et reste-t-il éducatif ? Deux questions cruciales que le nouveau dispositif – placé sous le seul signe de la sanction/répression – vient poser !

## Des Nouvelles...

### La Formation... ça continue !

**Patricia Mc Callum,**  
*responsable formation supérieure et continue*

Toujours attentive aux besoins de formation spécifiques à chaque structure et établissement, l'EFPP met en œuvre des modules adaptés aux exigences des équipes.

En effet, d'une part les modules existant sur le programme sont ajustables sur commande aux souhaits et contraintes des institutions, et, d'autre part nous étudions toute demande avec la plus grande attention dans l'objectif d'émettre des propositions au plus près des nécessités de qualification et d'actualisation de compétences émanant des professionnels.

De la référence de stage à l'approfondissement théorique, en passant par l'analyse des pratiques et les supports à la relation éducative, chaque projet de formation peut être étudié et mis en place sur mesure...

Ainsi, n'hésitez pas à nous contacter et à visiter notre site.

**Patricia McCallum : 01 44 39 71 37**  
*responsable de la formation continue et supérieure*

**Cécile Lefilleul : 01 44 39 74 57**  
assistante administrative

**Site : [www.efpp.fr](http://www.efpp.fr)**

### Jeudi 6 mai : mobilisation autour de la gratification

Malgré les interpellations de nos instances représentatives et leurs propositions concrètes, l'Etat refuse de prendre la mesure des conséquences de la mise en place de la gratification dans le secteur social et médico-social.

Le 6 mai – et pour la première fois depuis sa création – **l'AFORTS**, en association avec le **GNI**, appelle toutes ses associations adhérentes, sur tout le territoire, à s'impliquer dans une grande manifestation pour préserver l'alternance dans toutes les formations sociales.

**L'EFPP** se joint à ce mouvement et réfléchit actuellement à la forme qu'elle donnera à cette mobilisation. Aussi invitons-nous tous nos partenaires à soutenir cette action.

### Colloque

**«Eduquer par le collectif :  
une question encore d'actualité ?»**

L'idéologie dominante individualiste laisse penser que le groupe est source d'épreuves et de conflits. A contre-courant des tendances actuelles, l'EFPP réaffirme l'intérêt du groupe, pour former, éduquer et travailler.

Par des conférences, tables rondes, témoignages, ateliers,

**notre colloque  
des 24 et 25 novembre 2010**

nous aidera à faire le point sur la place du groupe dans l'éducation spécialisée.

**Notez ces dates sur vos agendas,**  
les inscriptions seront ouvertes dans le courant du mois de septembre 2010.

### Nouvelles de la recherche

La recherche « **ouvrir le travail social aux professionnels sourds** » connaît aujourd'hui sa dernière étape à travers une série d'entretiens avec d'anciens étudiants et des acteurs du dispositif de l'EFPP.

Suite à cette dernière étape, le rapport final rédigé par les chercheurs sera publié et présenté lors d'une journée d'étude qui se déroulera le lundi 27 septembre 2010 (lieu à confirmer)

Cette journée permettra de présenter les perspectives et l'évolution du dispositif de formation de l'EFPP, ainsi que les enseignements issus de l'action de recherche.

**Renseignements :**

**Laurent Ott : [l.ott@efpp.fr](mailto:l.ott@efpp.fr)**

**Alain Bonnami : [a.bonnami@efpp.fr](mailto:a.bonnami@efpp.fr)**

## Voyage au cœur des Médiations

**Eliane Ocana,**  
*formatrice*

**Dans son Numéro 21  
de mars 2010,  
«EJE Journal»  
(le Journal des éducateurs  
de jeunes enfants),  
a consacré un dossier aux  
les médiations éducatives,  
coordonné par des forma-  
teurs de notre école ;  
le texte ci-dessous invite à  
prolonger la réflexion  
engagée alors.**

### **Qu'est-ce que la médiation ?**

Le terme de « médiation » est de plus en plus utilisé dans le discours actuel des éducateurs de jeunes enfants, et s'inscrit dans la réforme du diplôme d'état de 2009.

(Domaine de formation 2 – mise en place de médiations dans l'action éducative).

La médiation recouvre des notions parfois difficiles à cerner et des réalités bien différentes selon les contextes. S'agit-il de transmettre des passions, des connaissances ?

Quelle place tiennent les médiations éducatives dans le développement des enfants et leur socialisation ?

La médiation, et notamment la médiation culturelle, a toujours existé dans le fonctionnement de toute

communauté humaine ; le terme en lui-même est apparu au 14<sup>ème</sup> siècle, il désigne « LE FAIT D'ETRE AU MILIEU ». Il vient de la racine indoeuropéenne « medyo », qui donnera naissance à « milieu », « méridien », « mitan », et à « médiation ».

Dans le champ social et éducatif, il apparaît récemment, après avoir servi dans le domaine du droit. Il signifie ce qui « articule », « tisse », « réunit », « fait lien », « répare ».

Auparavant dans les pédagogies d'éducateurs de jeunes enfants, on utilisait davantage : « les pratiques d'éveil culturel et artistique », concept lié aux transformations du champ social, et qui a donné lieu à de nombreux projets dans les institutions de l'enfance (en crèche, en halte, centre social, PMI, école, hôpital, bibliothèque, ludothèque...) ce qui a permis aux équipes de tisser du lien social avec de nombreux partenaires et associations tels qu'ENFANCE ET MUSIQUE, ACCES en littérature enfantine, La joie par les livres, le FAS (fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles), ATD quart monde (lutte



contre la précarité et facilite l'entrée des enfants en maternelle) etc.

**« L'éducation pour la vie,  
par la vie »**

« L'éducation pour la vie, par la vie » de DECROLY était devenue la devise des équipes, qui se ressourçaient, se mobilisaient, s'épanouissaient, soit en se formant aux pratiques artistiques diverses, soit en impulsant dans les structures des idées novatrices reposant sur LE JEU.

**«Les professionnels ont conscience que, pour que les médiations prennent sens, il est nécessaire que toutes les expériences qui s'y rattachent soient intégrées à la vie quotidienne.»**

Le courant de l'éducation nouvelle et les pédagogies interactives (mouvement du CRESAS – Sylvie RAYNA, STAMBAK), mettent en lumière l'idée que le jeune enfant « n'apprend pas tout seul », et qu'il y a nécessité de développer au sein du groupe d'enfants des interactions par le jeu, le langage, les relations, les différents apprentissages dans lesquels l'enfant « tâtonne », expérimente, partage, construit ; c'est ainsi que les activités imaginaires et symboliques naissent... La médiation au sens anthropologique du terme, avant d'être un mode de régulation de conflits, est le lien, l'articulation entre le SINGULIER, le COLLECTIF, et l'UNIVERSALITE. Ainsi, le fait de ne pas lui donner cette dimension première la réduit trop souvent à une technique.

Selon Bernard LAMIZET, « c'est la médiation qui, par sa dimension sociale et culturelle nous fonde en tant que sujets sociaux et, par conséquent, met en œuvre l'ensemble des dynamiques constitutives de la sociabilité : la médiation fonde la dimension à la fois singulière et collective de notre appartenance et, au-delà, de notre citoyenneté. » Les médiations sont des espaces de transmission, de construction, des lieux d'action, qui sollicitent le corps, les énergies, l'engagement physique, et procurent joie et plaisir. Elles donnent à chacun la possibilité de se sentir vivant et contrebalancent les « activités » qui sollicitent le mental en priorité. Le sensible, les émotions nous habitent tous et ne sont pas la priorité de quelques uns !



**«La médiation n'est pas une méthode pédagogique avec une valise d'outils ; les éducateurs doivent comprendre qu'il s'agit d'une démarche globale suscitant la créativité des équipes.»**

La créativité existe en chacun de nous mais enfouie, cachée, étouffée par les contraintes, les normes, les structurations, les interdits, les jugements, les représentations. Elle ne demande qu'à s'exprimer. Lorsque les étudiants ou les professionnels s'autorisent et sont autorisés à la faire exister, on assiste à la fois à une naissance, à des métamorphoses, à un nouveau regard sur soi, à des ouvertures à d'autres possibles, d'autres médiations sans frontières.

*1/Lamizet Bernard, La médiation culturelle, L'Harmattan, 2009, p.9*

## Introduction

**Laurent Ott,**  
*coordinateur de la recherche*

Depuis deux ans, l'EFPP a choisi de participer à la « **Semaine de l'égalité. Les discriminations, c'est non** » initiée par la Région Ile de France. Il paraissait logique que nous dédiions un numéro des Cahiers à ce thème qui interroge les éducateurs et l'ensemble du travail social.

Discriminer c'est diviser et en effet, notre quotidien et notre époque imposent sous nos yeux d'infinies divisions entre catégories sociales, groupes divers, âges... Comment dès lors faire encore société ? Comment le lien social pourra-t-il supporter et survivre à tant de séparations ?

On trouvera donc dans ces Cahiers divers textes en provenance d'étudiants et de formateurs qui réalisent ainsi une démarche d'école.

Caroline Stern et Géraldine Guiroy, ES2, rendent compte de leur initiative d'organiser dans l'école une réflexion sur l'enfermement des mineurs ; Elise Pivard quant à elle nous rapporte sa rencontre avec la réalité banale et incroyable des enfants Roms.

Philippe Poirier s'interroge sur la question de la Justice, non seulement pour lutter contre les discriminations mais aussi pour reconstruire le lien social.

## Quelle(s) justice(s) contre la discrimination ?

**Philippe Poirier,**  
*responsable formation initiale*

### Le refus de se rencontrer

Echec de l'altérité, la discrimination est la marque d'un refus de se rencontrer. Or, l'éducateur cherche tout ce qui permet de mobiliser les ressources personnelles et relationnelles des personnes, ce qui met en mouvement chacun pour aller vers l'autre (et dans le même temps vers lui-même). Lorsque l'on discrimine, on opère une mise en critères dans le but de séparer, d'éloigner, d'isoler, et en définitive de stigmatiser. C'est-à-dire de mettre en évidence des différences qui n'ont pas lieu d'être, qui ne sont pas pertinentes et qui pourtant justifient une mise à l'écart.

La discrimination crée ainsi des inégalités et des injustices que la loi vient corriger en rendant justice. Nous voudrions ici distinguer deux formes de justice ; la justice compensatrice et la justice contributive.

### Justice compensatrice et justice contributive

Comme son nom l'indique, la justice compensatrice fournit des compensations aux personnes en situation de fragilité (sociale et/ou du fait d'un handicap). Elle contribue à la réparation des inégalités et garantit l'accès aux mêmes droits à tous les citoyens. Elle n'en demeure pas moins insuffisante, car le vivre-ensemble réduit au seul respect des droits, déshumanise les relations et pousse chacun à se protéger de l'autre.

C'est pourquoi la justice compensatrice doit être complétée par la justice contributive, sans laquelle il n'est pas d'accès

possible au respect et à la dignité pour tous. Chacun est invité à apporter sa contribution, à mobiliser ses ressources du mieux qu'il peut, à faire fructifier avec le même engagement ce qu'il reçoit et ce qu'il est. La justice contributive conditionne l'égalité relationnelle, celle-ci devant pouvoir s'articuler avec l'égalité des droits pour ne pas risquer de devenir inopérante.

### Une nécessaire complémentarité

Une mauvaise compréhension du sens de ces deux formes de justice génère également des comportements contre-productifs. Ainsi, la sollicitation seule de la justice compensatrice peut conduire au renforcement des effets discriminatoires et produire une auto-exclusion par la revendication abusive de son dû ; « j'ai droit à une réduction parce que j'ai une carte d'invalidité » ai-je entendu récemment alors que rien ne justifiait cette demande dans le contexte dans lequel elle se trouvait.

Il en est de même avec la justice contributive. Seule, elle risque de rester inaudible. Lorsque l'on ne permet pas aux personnes d'être reconnues dans leur droit à donner, dans leur capacité à apporter leur contribution au même titre que n'importe qui, elles peuvent se sentir légitimées à développer un processus de victimisation. C'est ainsi par exemple, que certains s'enfermeront dans une logique d'assistantat en renforçant de ce fait, la spirale destructrice de l'auto-exclusion et de la discrimination.

En définitive, c'est dans l'alliance de la justice compensatrice et de la justice contributive que se neutralisent les effets destructeurs de l'une et de l'autre. L'éducateur doit en être conscient, qui veillera dans sa pratique quotidienne à l'expression de ces deux formes complémentaires de justice. Sinon, à la discrimination répondra en miroir la victimisation dans une stigmatisation réciproque, rendant encore plus difficile l'expression des contributions de chacun sans lesquelles le lien social se tarit.

## Complexité de la lutte contre la discrimination en matière de handicap

**Laurent Ott,**

*responsable de projet,  
coordinateur de la recherche*

### **La discrimination ou les critères « interdits »**

Discriminer c'est opérer un tri selon des critères « interdits », qui menacent la cohésion sociale. C'est dire que la discrimination n'est pas de l'injustice, mais bien autre chose. Discriminer consiste à créer des catégories « péjoratives » et à rendre responsables celles et ceux qui sont victimes d'en ressortir.

Discriminer est ainsi sur le plan social l'équivalent de la tendance – bien connue en psychologie – à en vouloir à une personne ... du mal qu'on lui fait.

Appliquée au champ du handicap, la notion de discrimination trouve un terrain tout à fait spécifique et complexe pour se déployer. En effet, dans un premier temps, la lutte contre la discrimination en raison du handicap se heurte à une réalité sociale incontournable : la nécessité de faire reconnaître le handicap lui-même. Or, plus une catégorie est affirmée, plus elle tend à constituer une forme d'identité a priori négative qui produit bien entendu ses effets.

### **Le culte de la capacité et de la compétence**

D'autre part, la culture politique française est particulièrement structurée autour du principe de « capacité/ compétence » ; ainsi la citoyenneté française elle-même, loin d'être universelle, n'est accordée qu'en contrepartie de la possession de certaines « capacités » dont tout un chacun doit faire la preuve. Pour être citoyen en France il faut ainsi posséder la nationalité française, ne pas être enfant, ne pas être handicapé mental, ne pas être condamné au motif de certains délits. En bref il faut prouver par son comportement, ses acquis, et donc qu'on « est capable » d'être citoyen.

Dans ce contexte culturel et politique, lutter contre les effets de la discrimination par le handicap revient à prouver que les personnes porteuses de handicap sont comme les autres, capables, compétentes. Ceci suppose un double mouvement dans un sens précis : faire reconnaître le handicap, puis faire reconnaître

« hormis le champ de ce handicap » que l'individu est aussi compétent qu'un autre (dans des conditions similaires).

Une telle opération suppose que le handicap ne soit pas pensé comme un élément qui affecte la personne, mais le plus possible comme une sorte de contrainte extérieure et déliée, un élément partagé entre la personne désignée comme handicapée et son environnement.

Actuellement pour lever cette difficulté, la nouvelle conception du handicap en France (loi d'orientation de 2005) le définit comme un préjudice à compenser et rejoint la conception internationale (OMS/ Woods).

### **La perception moderne du handicap...**

Le handicap est ainsi envisagé et compris selon la déclinaison de trois critères : déficience, limitation, désavantage. Le handicap se trouve ainsi présenté comme extérieur à la personne, relatif à une « situation ». Cette définition a l'avantage de définir la responsabilité qui en découle (de réparation du désavantage), du côté des protagonistes valides des situations ou de la société dans son ensemble (théorie dite « de l'inclusion »).

Sans nier qu'il s'agisse d'avancées, il faut toutefois relever certaines ambiguïtés qui découlent de cette conception. En effet, dans cette définition, tout se passe comme si le trouble provenait de l'extérieur, qu'il n'était pas lié à la personne qui le subit. Il se trouve en quelque sorte « désincarné ».

Du coup, l'emploi du terme handicap, devenu en théorie non stigmatisant, explose, connaît un regain d'emploi, et même des troubles autrefois considérés comme secondaires ou mineurs sont aujourd'hui présentés comme des « handicaps ».

Ainsi depuis la loi de 2005, les parents d'un enfant qui connaît quelques difficultés scolaires à l'école reçoivent couramment du courrier ou sont convoqués par la « Maison du Handicap »...

Cette vision « extérieure » du handicap nie également la question de l'expérience du handicap dans la construction de la personne. Or, le handicap affecte, et c'est normal, l'expérience de la vie ; ce qui n'est pas normal est que cette affectation débouche sur de la souffrance ou de la relégation.

Au fond, il en est du handicap comme des autres motifs de discrimination. Il est probablement nécessaire dans un premier temps de réaffirmer une identité discriminante, pour mieux la réfuter et la rejeter dans un second temps.

Il est en effet important de prendre la parole et de « répondre » à partir du lieu où l'on vous place, même si c'est pour réfuter ce lieu.

C'est bien ainsi qu'a pu être affirmée durant les années 60, aux Etats-Unis, une identité « noire » ou un peuple « noir ». Et nous observons aujourd'hui de tels phénomènes d'affirmation soutenue d'identités par ailleurs rejetées ou victimes de discrimination (jeunes des cités, blacks, beurs, etc).

### **... et ses travers**

La nécessité de réappropriation et d'affirmation de l'expérience du handicap vient ainsi se heurter à l'effort social de lutte contre la discrimination qui en découle. Il s'agit ici d'une forme de résistance face à une tendance qui pourrait à terme annihiler toutes les différences, et qui risquerait de déboucher sur un véritable déni de la différence. Des énoncés tels que « nous sommes tous plus ou moins handicapés », ou encore « les valides sont des handicapés en sursis » risquent en effet d'annuler l'expérience réelle de la différence, de l'exclusion, ou de l'inégalité.

Le danger qui se profile serait que, après avoir été nié, méprisé, le handicap soit finalement banalisé, ce qui reviendrait au fond à une nouvelle forme de rejet.

## Le secteur social : ouvert à l'emploi des professionnels handicapés ?

**Laurent Ott,**

*responsable de projet,  
coordinateur de la recherche*

**Le secteur socio éducatif est en charge de l'éducation spécialisée et du travail auprès des personnes en situation de handicap.**

*Pourtant qu'en est-il au sein même de ce secteur de l'emploi des personnes handicapées ?*

*Cette question est bien entendu en débat et en filigrane derrière la recherche « Ouvrir le travail social aux professionnels sourds » que mène actuellement notre école.*

*Le texte ci-dessous a été repris dans une tribune des ASH parue le 26.02.10*



**Il est rare que l'on interroge le secteur de l'éducation spécialisée sur sa propre capacité à faire une place à la question du handicap dans l'organisation de son travail.**

Cela peut paraître paradoxal, mais l'article donne à ce sujet des éléments d'explication assez probants, notamment les « réserves » et les difficultés spécifiques d'un ensemble de professionnels à penser la question du handicap autrement que du point de vue des « usagers ».

C'est justement ce changement de regard en cours que vient interroger la recherche actuellement menée par l'EFPP concernant les parcours professionnels des éducateurs sourds formés par cette école depuis 30 ans.

**Cette action de recherche est en elle-même l'occasion de briser un premier silence :** comment se fait-il qu'un mouvement aussi important de formation d'éducateurs porteurs de handicap soit encore si peu connu, et n'ait pas donné lieu à une multiplication d'initiatives et à une ouverture des formations du social vers d'autres handicaps, d'autres métiers, d'autres niveaux ? Cette recherche est aujourd'hui largement avancée. Grâce à des financements de l'URIOPSS Ile-de-France,

mais aussi privés, notre équipe a réalisé trois séries d'enquêtes et mène aujourd'hui une série d'entretiens auprès de ces professionnels ; elle aboutira, au mois de septembre 2010, à l'occasion d'une journée d'étude, à la remise d'un rapport, qui intégrera des recommandations.

**Comme on pouvait sans doute s'y attendre, ses premiers enseignements bousculent les représentations spontanées :**

les éducateurs sourds, par exemple, semblent trouver plutôt facilement un premier emploi, et pas toujours dans le secteur de la surdité. De même, bon nombre d'établissements non seulement affirment ne pas rencontrer de difficultés particulières à travailler avec ces professionnels, mais au contraire insistent sur l'intérêt et la richesse que cela apporte à la dynamique de leur équipe. Par ailleurs, la complexification des problématiques des publics conduit certains de ces professionnels à évoluer dans leurs pratiques et à investir de nouveaux champs, auxquels ils ne se destinaient pas forcément. D'autres, encore, s'aventurent volontairement dans des secteurs où on les attendait moins (prévention...). **Le travail « avec le handicap » n'est donc pas un travail « handicapé »** en ce sens que les

limites, les frontières et les représentations de ce qui serait difficile, voire impossible, reculent.

**Il reste bien entendu des zones d'ombre,** et certains témoignent de difficultés concernant non pas le handicap en soi ou son éventuel rejet, mais les dysfonctionnements dans la vie pratique et quotidienne des établissements : il s'agit, par exemple, des conditions d'accès aux informations, des modalités de concertation et de prise de décision. Le travail « avec le handicap » révèle au passage des difficultés et des dysfonctionnements qui concernent dans les faits tous les professionnels.

**L'évolution des législations** et réglementations supranationales comme nationales, ainsi que l'évolution des mentalités, **préfigurent d'importantes transformations dans la façon d'aborder le handicap dans l'organisation même du travail social** et de l'éducation spécialisée. La recherche actuelle montre qu'il ne doit pas être appréhendé comme une source de contraintes, mais comme une richesse, non pas comme une incapacité localisée dans un individu, mais comme un révélateur de nos propres limites collectives.

**La jeunesse** occupe une place centrale dans le débat public en France. Paradoxalement, la société considère le jeune tantôt comme "objet sacré" tantôt comme "sujet à risque".

Les questions de responsabilité pénale du mineur et de réforme de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante sont au cœur du débat.

Nous assistons en France à une montée de la réponse répressive.

En 2002 déjà, la loi d'orientation et de programmation pour la justice marquait un **durcissement sensible de la réponse pénale à la délinquance des mineurs**, avec notamment l'ouverture de Centres Educatifs Fermés (CEF).

Le 5 mars 2007, deux lois distinctes sont votées : la loi sur la protection de l'enfance et la loi sur la prévention de la délinquance.

En matière de protection de l'enfance, plusieurs objectifs sont affirmés :

Premièrement, le renforcement de la protection par la détection précoce des situations à risque par des bilans réguliers "aux moments essentiels du développement de l'enfant", c'est à dire par le biais d'entretiens systématisés : "Prévention périnatale" au quatrième mois de grossesse, visite à domicile dans les premiers jours suivant la sortie de la maternité, bilans systématiques à l'école maternelle, puis en primaire et ce jusqu'à quinze ans.

## La "prévention périnatale"

Quelles familles sont visées par ces détections précoces et ces bilans systématisés ?

La "prévention périnatale" ne cacherait-elle pas une détection des difficultés psychosociales identifiées à un risque de délinquance ultérieure ?

Comme second objectif on note la réorganisation des procédures de recueil des « informations préoccupantes » par les services d'aide sociale à l'enfance, qui prévoit et organise le « partage des informations » avec les questions éthiques que cela pose pour les éducateurs.

A mon sens, cette loi affichant des bons sentiments favorise la délation, durcit la répression et alimente un climat d'insécurité et de diabolisation de la jeunesse : le répressif prend le pas sur l'éducatif.

De nombreux projets de lois, comme les rapports Benisti, Hermange ou celui de l'INSERM, se sont succédés jusqu'à la création, le 5 mars 2007, de la loi sur la prévention de la délinquance.

Ces rapports qui font l'objet d'une critique virulente de la part de l'opposition, des professionnels du secteur (directeurs de structures, chefs de services et éducateurs), de certains sociologues (notamment Laurent Mucchielli) et de nombreux syndicats, n'ont pourtant pas empêché la loi d'être votée.

**Celle-ci vient directement questionner les fondements et pratiques des travailleurs sociaux.**

Le maire a, en plus de ses missions de sécurité publique, celle de la prévention de la délinquance alors qu'il n'en a pas les compétences. Cette transmission risque d'accroître la perception de l'intervention sociale comme une sanction, une stigmatisation d'une population en difficulté (souvent amalgamée avec la population immigrée).

De plus, en dotant le Maire de pouvoirs accrus en matière de justice, de sécurité et d'éducation, le principe même de la séparation des pouvoirs est remis en cause.

## Pénalisation et enfermement de la jeunesse

**Caroline Stern et Géraldine Guiroy,**

*éducatrices spécialisées en 2ème année de formation*

En effet, certains points de la loi semblent difficilement applicables sur le terrain, notamment en matière de prévention spécialisée.

Le maire intervient désormais comme pivot de la politique de la prévention de la délinquance dans sa ville.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle mission, deux instances ont été créées ou généralisées : Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF). Par le biais de ces instances, présidées par le maire, les travailleurs sociaux ont pour devoir de communiquer des éléments de la vie privée des personnes.

Article L.121-6-2 : « Lorsqu'un professionnel de l'action sociale constate que l'aggravation des difficultés sociales, éducatives ou matérielles d'une personne ou d'une famille appelle l'intervention de plusieurs professionnels, il en informe le maire de la commune de résidence et le président du conseil général »

Ceci remet en cause les principes fondateurs de la prévention spécialisée, à savoir la garantie de l'anonymat, l'absence de mandat individualisé et la libre adhésion.

Ce texte comporte une dérive sécuritaire qui porte atteinte non seulement aux dispositifs traditionnels de l'action sociale et de prévention, mais également aux libertés individuelles les plus élémentaires.

Face à une telle image du travail social, portée par le gouvernement, il est légitime de se demander comment nous, acteurs, pouvons continuer à travailler dans un climat de confiance et le respect de nos identités professionnelles.



# Le droit à l'éducation des enfants Roms

**Elise Pivard**

*éducatrice spécialisée en première année de formation*

**Les discriminations dans notre société nous apparaissent souvent feutrées, complexes. Curieusement, il existe aussi des discriminations publiques et d'Etat ; celles-ci ne semblent pas choquer grand monde. Celles que subissent les Roms et leurs enfants sont de celles-là.**

## Témoignage

L'Association Intermèdes-Robinson lutte contre l'isolement social, urbain et personnel à partir des pratiques de Pédagogie Sociale ; elle soutient notamment des familles Roms sur un campement de l'Essonne en assurant des ateliers d'éducation (informelle) pour les enfants. En tant que stagiaire éducatrice spécialisée, j'ai été confrontée à leur réalité alarmante.

En collaborant aux ateliers éducatifs tournés vers l'apprentissage du français et la socialisation, j'ai côtoyé une grande pauvreté, avec un nombre impressionnant d'enfants qui ne demandent qu'à apprendre, en âge d'aller à l'école, sans école, vivant dans l'angoisse des expulsions toujours traumatisantes. Cependant nous avons toujours été accueillis par une ribambelle d'enfants enthousiastes, joyeux, aux rires généreux.

Dernièrement j'ai eu l'occasion de participer à une conférence de presse qui traitait de la question de l'éducation des enfants Roms et qui se déroulait à l'Assemblée Nationale.

C'est à la demande du Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Education (com-

posé du collectif Romeurope et d'autres organisations dont Intermèdes-Robinson), que le secrétariat du député vert Noël Mamère organisait cette conférence de presse, en présence de députés et sénateurs ; ceci dans le cadre de la campagne du même nom, et pour marquer la publication par Romeurope d'une étude intitulée « La non-scolarisation en France des enfants Roms migrants ».

### Qui sont les Roms ?

Michel Fèvre, du Collectif Romeurope 94 et de la Ligue des Droits de l'Homme, a ouvert la conférence qui coïncidait avec la mort accidentelle de deux enfants roms dans l'incendie d'un bidonville d'Orly.

Puis Christophe Robert, directeur d'études à la Fondation Abbé Pierre, a exposé l'essentiel de l'étude réalisée, soulevant des questions et pointant les politiques discriminantes.

Par « Rom » nous parlons de groupes présents dans les Balkans et en Europe centrale. Ils sont à distinguer des Gens du Voyage qui sont français. Par ailleurs dans leur pays d'origine, ils sont sédentaires, à quelques exceptions près. Ils vivent en

grande précarité, subissent des discriminations et un racisme fort qui les contraignent à migrer. Et ceux qui parviennent à migrer sont en général parmi les moins pauvres de leur communauté. Ceux arrivés en France (on estime la population Rom en France à 10000 ou 15000 personnes) viennent pour une grande majorité de Roumanie, et dans une moindre proportion de Bulgarie et des pays de l'ex-Yougoslavie, suite à la chute du bloc soviétique.

Les Roms sont issus de pays dits nouveaux entrants dans la Communauté Européenne, et de ce fait, soumis à des mesures transitoires. Ils ont un droit de circulation de trois mois sauf s'ils sont employés. Mais ils sont soumis aux mêmes règles que les ressortissants extracommunautaires. (Pour travailler, l'employeur doit demander une autorisation, qui lui coûtera une forte cotisation. Après quoi, il s'expose à une inspection et peut attendre 6 mois avant d'avoir une réponse qui peut être négative.)

### Des droits restreints :

Pour les prestations sociales et notamment pour la protection sociale, français et ressortissants européens bénéficient des



« Je suis une fille tourmentée ; c'est ma tante qui m'a élevée à la mort de ma mère. Je suis une fille sympathique j'aime avoir beaucoup d'amis même si j'ai grandi sans ma mère et que je suis pauvre. Je suis allée à l'école jusqu'en VIIIème (\*); il aurait fallu que j'aille au lycée mais j'avais ni l'argent ni les moyens. J'aurais énormément souhaité connaître ma mère mais je vois que c'est impossible. Mon père vit toujours mais il ne veut pas que je reste près de lui; il ne m'aime pas et quand je lui ai demandé pourquoi il m'a répondu qu'il n'avait pas désiré d'enfant car mon père est roumain et ma mère était tzigane. Et je porte le nom de mon père DRAGOMIR. J'aime me distraire, j'aime la musique, je suis une bavarde, j'aime voyager, j'aime beaucoup apprendre et aller à l'école. J'aime apprendre avec vous, j'aime que vous m'ayez inscrite à l'école.

**Je m'appelle DRAGOMIR IASMINA TEODORA;  
Je suis née le 31 décembre 1993, je suis roumaine.**

*(Le texte d'origine- écrit sur une feuille pliée comme un « petit livre », avec des dessins- est traduit grâce un membre du réseau Freinet)  
Note : Iasmina ne pourra pas aller à l'école... elle a 17 ans*

*Dragomir mon nom  
Iasmina mon prénom  
En FRANCE j'habite  
Et J'aime Sophie et Elise*

# « LES DISCRIMINATIONS »

mêmes droits, à condition qu'ils aient un droit de séjour. Et ce droit de séjour est soumis à la condition de bénéficier d'une couverture sociale et de ressources suffisantes ! Cherchez l'erreur !

Ils vivent à la périphérie des villes, contraints de s'installer illégalement sur des terrains délaissés, créant des bidonvilles, sans point d'eau parfois, ni électricité, s'exposant à des incendies ou des accidents de la circulation qui peuvent être mortels.

Ils subissent des expulsions répétées et sont soumis à des OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) par la gendarmerie. La précarité à tous les points de vue se répètera et se prolongera tant que l'accès à l'école ne sera pas respecté par les pouvoirs publics, et tant qu'ils ne pourront pas stationner légalement et durablement.

On compte entre 5000 et 7000 enfants, arrivés ou arrivant à 16 ans, qui n'ont pas, n'auront pas ou presque pas été à l'école.

Les Roms inspirent la crainte aux collectivités territoriales et aux habitants. Certaines communes refusent expressément les inscriptions scolaires car ce serait reconnaître leur présence sur le territoire communal, et obligerait au minimum à mettre en place la distribution de courrier, un bus scolaire et parfois, il faut le rappeler, le ramassage d'ordures. D'autres vont exprimer un refus de manière plus détournée en prétendant que les familles ne résident pas sur le territoire communal, en mettant en place des démarches d'inscriptions lentes et laborieuses, exigeant des documents difficiles à fournir pour les parents, comme justifier d'une domiciliation légale, ou encore elles vont avancer le fait qu'elles n'ont pas de classe adaptée et que l'inscription est inutile puisque le terrain va être expulsé. S'ajoutent effectivement les freins des inspections académiques pour créer des classes d'accueil, faute de budget suffisant. Mais tous ces arguments sont illégitimes. Le droit à l'instruction et l'obligation scolaire prédominent sur tout le reste.

## Scolariser, pas simple !

Lorsque l'enfant est scolarisé, de nombreux écueils l'empêchent d'aller à l'école de manière assidue (c'est-à-dire 3 jours par semaine en moyenne). Une longue liste où l'on retrouve les expulsions, l'absence de bus scolaire, l'école trop éloignée du lieu de vie, les classes non adaptées, les carences alimentaires, les conditions d'hygiène, le manque de vêtements de rechange, le coût de la cantine et des fournitures scolaires etc. Dans ses missions de protection de l'enfance, les services de l'ASE sont censés verser des aides mensuelles qui permettent de couvrir les frais de scolarisation. Mais là encore d'un département à un autre, les critères d'attribution changent, voire suppriment les aides mensuelles pour des aides ponctuelles à l'hébergement.

Heureusement, certaines villes et départements prouvent au contraire qu'il est possible d'accueillir ces populations, de leur offrir un véritable accès à la scolarité et à l'insertion car il s'agit de l'avenir de futurs adultes. Comme à Nantes, Montreuil, Massy ou ailleurs, ce travail est rendu possible au départ grâce aux militants associatifs, enseignants et bénévoles. Mais plus les acteurs locaux, départementaux, régionaux et d'Etat se coordonnent, plus la scolarité des enfants est régulière.

Enfin, les enfants qui vont à l'école permettent aux familles de sortir de leur isolement et d'échanger avec les riverains. Ainsi des possibilités il y en a, c'est la volonté politique qui manque...

Après la brillante intervention de Christophe Robert, des enfants et adolescents roms ont parlé de leur parcours scolaire.

**Témoignage de Casian, 12 ans** : « la maison et le collège comme un cadeau » Il suit une scolarité continue grâce au fait d'être stabilisé. Le département l'a aidé lui et sa famille à se reloger. Ils partagent la maison avec une autre famille.

**Témoignage de sa sœur, Silvia, 21 ans**. Elle est arrivée à 13 ans en France où elle n'a fait qu'une semaine et demi d'école. Aujourd'hui elle est mariée et mère d'un enfant.

**Témoignage d'Yasmina**, par Intermèdes Robinson. Elle parle peu français mais le comprend. Elle a 17 ans et vit dans un campement de l'Essonne. En Roumanie, l'école n'est pas gratuite. Les plus précaires ne peuvent donc pas la poursuivre. Elle a fait huit ans d'école là-bas. Son père roumain a abandonné sa famille, sa mère tzigane est décédée, elle a dû arrêter l'école pour vivre avec sa tante en France. Yasmina ne se sent ni tout à fait roumaine, ni tout à fait tzigane.



## Sortir de l'indifférence ?

Cette rencontre chaleureuse a donné lieu à des interventions de qualité soulevées par l'indignation et l'émotion. Du côté des militants et des roms, les paroles pleines de vie ont fait vibrer l'assemblée. Les députés et sénateurs un peu las de leur charge y ont été sensibles dans l'ensemble. C'est à remercier qu'ils se soient déplacés.

Malheureusement la presse qui avait prévu d'être là, était quasi absente. France 3 Région devait diffuser l'information le soir même, mais seul le journal de l'Humanité a répondu présent ! Dehors, devant l'assemblée, les médias couvraient la manifestation des élèves et enseignants du Lycée Adolphe-Chérioux de Vitry-sur-Seine. (Rappel des faits : le 2 février un jeune lycéen était agressé à l'arme blanche dans l'enceinte de l'établissement. Le personnel enseignant a fait alors valoir son droit de retrait au motif que la sécurité des personnes n'était plus assurée, et avec les lycéens ils ont exigé plus d'assistants d'éducation, actuellement au nombre de 11 pour 1500 élèves). Malgré la légitimité de leur colère, nous avons tous un goût amer dans la bouche ; nous étions déçus du peu de retentissement médiatique de cette conférence de presse. Le droit à l'éducation est mis à rude épreuve face au thème sécuritaire.

**Le 22 janvier 2010, les étudiants de deuxième année, en formation d'Éducateurs de Jeunes Enfants de l'EFPP ont participé en promotion au colloque « L'Enfant Roi, du mythe à la réalité », organisé par EJE Journal. Ils y ont entendu des juristes, des pédagogues, des psychiatres et psychanalystes qui invitent à sortir des idées reçues sur « l'enfance gâtée ».**

## L'enfant et le droit

**Emilie Bebot,**

*éducatrice de jeunes enfants en 2ème année de formation*

Le 22 janvier dernier, la promotion d'éducatrices (eh oui, toujours pas de garçons !) de jeunes enfants de 2ème année de l'EFPP s'est rendue au colloque :

**« Enfants Rois, du mythe à la réalité »** qui était organisé par le Journal de la Petite Enfance et TPMA au FIAP, dans le 14ème arrondissement de Paris.

Sept spécialistes de l'Enfance étaient réunis : Simone Korff-Sausse et Alain Bouregba, tous deux psychanalystes, Sylvain Grandserre, « maître d'école (Freinet) en zone rurale », Jacky Israël, pédiatre et néonatalogiste, Nicolas Murcier et Laurent Ott, que l'on connaît mieux puisqu'ils sont tous les deux formateurs à l'EFPP. Ils nous ont éclairés, chacun de leur place, en nous expliquant d'où vient cette idée que l'on imagine l'enfant roi dans notre société et pourquoi, selon eux, ces petits monarques ne seraient pas si rois que cela...

Beaucoup de choses intéressantes durant cette journée. Pour ma part, je reviendrai ici sur quelques idées développées par Christophe Daadouche, docteur en droit : Pas si rois les enfants en matière de droit... comme nous allons le voir :

« Des enfants rois » entendons-nous régulièrement dans notre société, des enfants qui auraient tous les droits. Est-ce que cela signifierait que nous, adultes, nous leur en avons trop donné ?

A titre d'exemple, en matière de droits de l'enfant, **la CIDE** (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) est un des textes de référence le plus connu et reconnu dans le monde (ratifiée par 191 pays). **Savez-vous qu'il n'a pourtant aucune valeur juridique ?**

Il n'existe aucune juridiction, aucun juge qui serait garant de son application. En fait, il s'agit seulement d'un engagement entre les États, ces derniers devant rendre un rapport chaque année (depuis sa création en 1989, la France n'en aurait rendu qu'un seul...) Ajoutons à cela que le poste de la Défenseure des Enfants, créé en mars 2000, est en train d'être supprimé...

**La commission Varinard, avec ses 70 propositions**, viendra compléter la loi du 5 mars 2007 – relative à la prévention de la délinquance – et qui avait, en partie, réformé l'ordonnance de 1945 (avec la mise en place d'une véritable justice

des mineurs).

Souvenons-nous qu'à partir de 1945, des juridictions sont créées : « les Tribunaux pour enfants » et une nouvelle catégorie de magistrats instituée : « les Juges pour enfants ».

Avec la commission Varinard, il s'agit, entre autres, de modifier le vocabulaire juridique utilisé.

**On ne parlera plus d'« enfants » mais de « mineurs ». « Les Tribunaux pour enfants » deviennent des « Tribunaux pour mineurs »** et « le Juge pour enfant » est rebaptisé « le Juge pour mineurs ».

Sous prétexte que le terme d'enfant ne serait pas un terme juridique ? Je remarque surtout qu'il met une distance, une espèce d'anonymat, un peu comme le ferait le terme d'individu par rapport au terme personne. Et puis, peut-être que le mot « enfant » amène d'avantage l'envie de protection que le mot « mineur ».

Je trouve intéressant de se pencher sur ces petites modifications qui n'ont jamais l'air de rien et qui pourtant, ne semblent pas aller dans le bon sens...

## «L'enfant Roi, du mythe à la réalité»

### L'élève roi n'existe pas

**Flora Huon**

*éducatrice de jeunes enfants en 2ème année de formation*

Dans notre société actuelle, l'homme a acquis l'habitude d'avoir tout, tout de suite ; et le système est là pour répondre à ses attentes : fast food vous permettant de prendre un repas en moins de dix minutes, entreprises qui se concurrencent par leurs délais de livraisons plus que par la qualité de leurs produits, nouvelles technologies toujours de plus en plus rapides et productives... tout est mis en œuvre pour satisfaire nos besoins et envies le plus promptement possible.

Mais alors, qu'en est-il de nos tout-petits, qui, baignés dans cette société de « va-vite » et de « je veux maintenant », ont pris l'habitude d'avoir ce qu'ils souhaitent avant même de le désirer ?

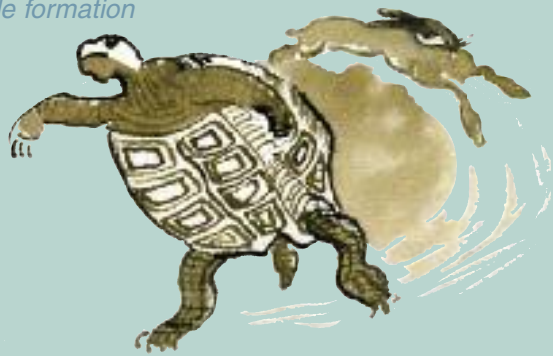
Aujourd'hui, l'attente, l'élaboration, le projet et l'hésitation semblent oubliés, connotations péjoratives à nos oreilles d'adultes pressés. Il s'agit pourtant là de notions inévitables à l'enfant pour que celui-ci grandisse de manière harmonieuse et épanouie.

Et les enfants rois sont les premiers à en faire les frais : comment apprécier un bonbon, un jouet, lorsqu'il nous revient au moment même où on le réclame ? Quelles saveurs ces petites choses simples de la vie peuvent-elles avoir à leurs yeux quand elles sont quotidiennes ?

Paradoxalement, ce sont en réalité les parents qui en attendent le plus : « mon enfant doit marcher à 12 mois, savoir lire à 4 ans, et il fera de longues études supérieures pour devenir avocat, chirurgien ou pilote de ligne ». Ces attentes formulées par les parents, cette angoisse que leur petit ne réussisse pas dans notre société, font certes de nos enfants de petits génies de plus en plus précoces, mais qui ne se questionnent plus sur le comment du pourquoi des choses, se contentant des réponses toutes faites des adultes empressés de les voir acquérir le stade d'apprentissage supérieur.

Que faisons-nous alors de l'expérimentation, du tâtonnement et de la recherche, si l'enfant obtient la solution à son problème sans en avoir cherché la cause ? Quel plaisir lui donne-t-on à faire ce qu'il fait ? Il faut, aujourd'hui, réapprendre à l'enfant à ce décentrer de cela pour lui permettre cette élaboration de la pensée, à accepter l'échec des premières fois et les tentatives qui suivront, jusqu'à ce qu'il parvienne au résultat désiré.

**Oui, l'enfant se révèle être un véritable chercheur, digne des plus grands scientifiques, si l'adulte lui en donne la possibilité.** Car le véritable bonheur qu'il éprouve dans ce processus n'est en rien dans le résultat obtenu, mais bel et bien dans les divers dispositifs qu'il met en œuvre, ce dont il s'empare et se procure, pour y parvenir.



Or, ces « enfants rois » sont aujourd'hui privés de ce plaisir qui est pourtant le plus important pour leur développement, l'adulte ayant oublié la morale de la célèbre fable du Lièvre et de la Tortue « rien ne sert de courir, il faut partir à point ».

### La double vie du Cochon d'Inde

*C'est au cours d'une visite de stage que mon attention fut attirée par une cage, posée en hauteur, avec litière, mangeoire à graines, biberon à eau et... petite boule de poil : « tiens, me dis-je, quelques structures résistent encore et s'octroient le droit d'avoir en collectivité un petit animal ».*

*Il est vrai que pendant longtemps, les petits rongeurs faisaient le bonheur des enfants et étaient sans conteste un centre d'intérêt certain et un outil pédagogique exploitable à l'infini.*

*Intéressée et visiblement surprise, je m'approche, accompagnée de l'éducatrice qui me rassure avec un : « ne vous inquiétez pas, c'est un faux ! »*

*Quelle est donc cette pratique étrange qui consiste à remplacer un animal vivant par une peluche ??*

*Oubliez tout ce que vous savez sur les jeux symboliques et jeux de « faire semblant »...*

*Piaget, Winnicott, Wallon se bousculent alors dans mon esprit. Imaginer un cochon d'Inde en peluche à portée des enfants, tour à tour jouet/objet, dedans/dehors, caché/coucou, et hop un petit tour en poussette, et hop à cuire à la dinette... Mais là que nenni, le vrai faux cochon d'inde installé dans une cage bien réelle (litière changée et mangeoire réapprovisionnée chaque semaine) allait donc sciemment nourrir l'inconscient collectif, à moins que ça ne soit l'inverse...*

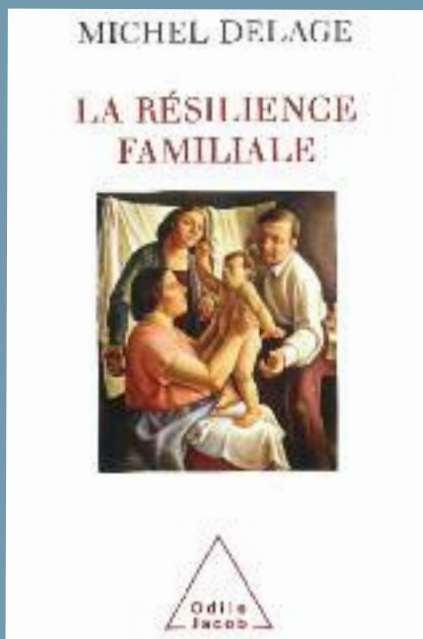
*Qu'avait donc pu faire feu son prédécesseur, pour accumuler autant de mauvais karma et se réincarner en peluche ?*

Valérie Naeye, formatrice

**Michel Delage**

## **La résilience familiale**

Paris, Odile Jacob, février 2008



**Michel Delage** est ancien chef de service de l'Hôpital d'instruction des armées à Toulon, il est psychiatre et spécialiste en thérapie familiale.

Les travaux de **Boris Cyrulnik** ont fait connaître le concept de résilience, cette capacité à encaisser les traumatismes, à les intégrer pour rebondir et relancer un cycle de vie constructif. Comment faire pour que la famille (et les proches), traumatisée plus qu'on ne l'imagine par le malheur qui touche l'un de ses membres, puisse être une ressource et constituer le « lieu de résilience par excellence ». Tel est l'objet de ce cours de psychologie appliquée.

Ce livre est une invitation à l'intelligence clinique. Si la résilience sert de fil conducteur, l'auteur nous montre comment il a su mobiliser des champs théoriques fort différents pour affronter les difficultés qu'il rencontrait afin d'aider au mieux les personnes et les familles qu'il accompagnait.

Les nombreuses notions abordées sont décrites avec clarté, et elles prennent sens parce qu'elles s'articulent parfaitement avec les exemples proposés.

La bibliographie riche servira de base aux personnes souhaitant approfondir telles notions théoriques qu'il aura découvertes au cours de cette lecture (il est toutefois dommage que les notes de bas de page soient regroupées en fin d'ouvrage, ce qui oblige à des aller-retours continuels).

Enfin, l'auteur a su intégrer à sa pratique l'approche contextuelle (application thérapeutique du concept de don), qui mériterait d'être mieux connue des éducateurs tant elle s'avère pertinente pour conduire une intervention éducative. Un seul reproche, cette fausse bonne idée de mettre des résumés inutiles à la fin de chaque chapitre.

En conclusion, un ouvrage étayé de nombreux exemples et d'une grande richesse théorico-clinique. Attention toutefois, son abord facile ne doit pas faire oublier la nécessité de prendre le temps de le « travailler » pour bien l'intégrer.

*Philippe Poirier,  
responsable formation initiale*

# Anna Freud et la Pédagogie :

Florian Houssier

## L'école d'Anna Freud. Créativité et controverses

Editions Champ Social, avril 2010

Tout le monde connaît le nom, beaucoup moins le prénom. On sait qu'Anna Freud était la dernière fille de Freud ; on oublie souvent que la date de sa disparition n'est pas si lointaine (1982).

Ceux qui la connaissent comme auteure savent que son œuvre est essentiellement consacrée à l'enfance ; mais souvent on ne va pas plus loin.

**Qu'est-ce qui différencie donc les positions d'Anna Freud et de sa consœur, fondatrice de la psychanalyse des enfants également, Mélanie Klein ?**

Toutes deux sont nées à Vienne, toutes deux ont vécu à Londres, mais hors de là, tout les oppose : Mélanie Klein prônait une transposition stricte de la pratique psychanalytique vis-à-vis des enfants ; Anna Freud, elle, plaidait pour une alliance entre thérapie et pédagogie. D'ailleurs sur ce plan elle fut très critiquée, que ce soit en France ou au Royaume Uni.

C'est pourquoi on appréciera la publication par **Florian Houssier**, psychologue, psychanalyste, maître de conférences à l'Université Paris Descartes, et membre du Conseil Scientifique de l'EFPP, d'un ouvrage :

**« L'école d'Anna Freud. Créativité et controverses »**,  
Editions Champ Social, avril 2010

Dans ce texte, l'auteur présente l'école du quartier d'Hietzing (1927-1932), à Vienne, qui a constitué une expérience unique aujourd'hui, encore peu connue en France des praticiens de l'enfance et de l'adolescence, en dépit des questions résolument modernes qu'elle continue de poser. Cette école co-crée par A. Freud, avec l'assentiment et parfois la participation de son père, s'inscrivait dans le courant de pédagogie éclairée par la psychanalyse, au moment où se développait la psychanalyse de l'enfant. L'Hietzing Schule fut un des premiers « laboratoires » de la psychanalyse pour enfant.

Les récits et témoignages contradictoires sont nombreux, s'entrechoquant parfois avec fracas. Sans illusion de vérité, il importe donc de démêler l'écheveau de ces tensions pleines de vie et de fureur pour, comme dans une cure, tenter d'y voir plus clair.

*Laurent Ott,  
responsable de projet,  
coordinateur de la recherche*



## Une Poétique pour l'éducation

**Retenez dès à présent  
la date du  
mardi 15 juin  
à 17h30**

**présentation et table ronde  
à l'occasion de la publication  
du dernier ouvrage de  
Jean-Pierre Bigeault,  
membre de notre  
Conseil scientifique.**



## FORMATIONS INITIALES

Educateur Spécialisé (ES)  
Educateur de Jeunes Enfants (EJE)

Année préparatoire  
Etudiants sourds (ES)

Educateur Spécialisé  
en situation d'emploi

## FORMATIONS CONTINUES

Validation des Acquis de l'Expérience  
(ES-EJE)

Formation Continue  
en inter et sur site  
(interventions sur demande)

## FORMATIONS SUPERIEURES

CAFERUIS

### LES CAHIERS DE L'EFPP

Comité de rédaction  
efpp - 22, rue Cassette  
75006 PARIS

Email : [lescahiers@efpp.fr](mailto:lescahiers@efpp.fr)

# efpp

école  
de formation  
psycho  
pédagogique

22, rue Cassette  
75006 Paris  
tél : 01 44 39 71 30  
fax : 01 44 39 71 39  
email : [info@efpp.fr](mailto:info@efpp.fr)  
[www.efpp.fr](http://www.efpp.fr)

Maquette & Photographies & Dessins : Anne Chebrou efpp  
page 8 photographie d'anciens étudiants promo 2002  
Merci à A.Prieur page 9, portait.

Dans le cadre de l'affinement des pratiques,  
des instances d'élaboration vous sont proposées :

### Observer pour mieux intervenir

Les mardis de 18 à 20h  
28 septembre, 19 octobre, 23 novembre, 14 décembre 2010  
25 janvier, premier mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet 2011

### Observer, conceptualiser et affiner la pratique de cadre intermédiaire

Les jeudis de 18h à 20h  
7 octobre, 4 novembre, 2 décembre 2010  
6 janvier, 3 février, 3 mars, 7 avril, 5 mai, 9 juin 2011

pour plus d'informations consulter le site de l'efpp  
[www.efpp.fr](http://www.efpp.fr)



2010-2011 Formation Continue



**efpp**  
école  
de formation  
psycho  
pédagogique  
22, rue Cassette  
75006 Paris  
tél 01 44 39 71 30  
fax 01 44 39 71 39  
info@efpp.fr  
www.efpp.fr

**formation**

**session 2010**  
7 et 8 octobre 2010  
9 et 10 novembre 2010  
9 et 10 décembre 2010

Faire "l'éduc"  
quand on ne l'est  
pas !

**session 2011**  
28 et 29 avril 2011  
26 et 27 mai 2011  
23 et 24 juin 2011

ou Réfléchir  
son expérience  
professionnelle  
pour la transférer



septembre 2010

**caferuis**

Une formation adaptée aux fonctions d'encadrement pour les professionnels du travail social et de l'action sociale, au centre de Paris.

septembre 2010  
Projet pédagogique et dossier d'inscription sur [www.efpp.fr](http://www.efpp.fr)

Vos interlocuteurs :  
Alain Bonnami  
01 44 39 28 59  
Isabelle Noël  
01 44 39 28 51

**efpp**  
école  
de formation  
psycho  
pédagogique  
22, rue Cassette  
75006 Paris  
tél 01 44 39 71 30  
fax 01 44 39 71 39  
info@efpp.fr  
www.efpp.fr



**V.A.E.**  
Validation  
Acquis  
Expérience

**EJE**  
efpp  
école  
de formation  
psycho  
pédagogique  
22, rue Cassette  
75006 Paris  
tél 01 44 39 71 30  
fax 01 44 39 71 39  
info@efpp.fr  
www.efpp.fr

Vous n'avez pas le diplôme  
mais vous faites fonction  
d' Educatrice (-teur) de jeunes enfants

**VALORISEZ VOTRE EXPERIENCE**

L'efpp  
vous propose  
un accompagnement  
individualisé

Contact :  
[l.percival@efpp.fr](mailto:l.percival@efpp.fr)  
Tel. : 01 44 39 74 54